



« Les Bilatérales III ne sont pas une fin en soi. Elles sont l'outil dont la Suisse a besoin pour rester ouverte, prospère et maîtresse de ses choix. »

Accès aux marchés internationaux, Politique européenne

Bilatérales III : première étape franchie, pas encore la ligne d'arrivée

16.10.2026

D'un coup d'oeil

- Le « oui » du Conseil des États aux Bilatérales III constitue une première étape importante pour consolider la voie bilatérale et garantir des relations stables avec l'Union européenne
- Le Conseil national devra toutefois corriger certains éléments du paquet, en particulier la taxe d'immigration, jugée coûteuse, bureaucratique et inutile en complément de la clause de sauvegarde
- L'objectif doit rester de préserver des Bilatérales III équilibrées, afin de sécuriser l'accès au marché européen et de permettre à la Suisse de rester ouverte, prospère et souveraine dans ses choix

Lors de la session d'automne du Parlement fédéral, le Conseil des États a dit « oui » aux Bilatérales III. Cette première décision est importante : elle confirme que la voie bilatérale reste la meilleure manière de défendre les intérêts de la Suisse. Ni adhésion à l'Union européenne, ni isolement, mais des accords négociés sur mesure avec notre principal partenaire économique. Dans un monde marqué par les tensions commerciales et l'incertitude, des relations stables et prévisibles avec nos voisins sont plus précieuses que jamais.

Le dossier est loin d'être bouclé. Le Conseil national doit désormais examiner le paquet et plusieurs décisions devront être réévaluées. C'est notamment le cas du projet de taxe d'immigration qui complèterait la clause de sauvegarde négociée avec Bruxelles dans ce domaine. Selon la décision du Conseil des États, les entreprises pourraient devoir payer au moins 4'000 francs par année pour certains travailleurs recrutés dans l'Union européenne. Une taxe est également prévue pour les membres majeurs de leur famille, tels que les époux. Avec cela, on voudrait « mieux maîtriser l'immigration ». Pourtant, cette mesure risque surtout de renchérir le travail et de créer une nouvelle couche de bureaucratie. Elle toucherait précisément les entreprises qui cherchent des spécialistes et de la main d'œuvre qu'elles ne trouvent pas en Suisse, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une PME industrielle ou d'une entreprise de construction. La clause de sauvegarde négociée dans les accords avec l'UE offre déjà à notre pays un instrument pour agir sur la libre-circulation en cas de graves difficultés. Il n'est pas nécessaire d'y ajouter une taxe compliquée, coûteuse et juridiquement incertaine.

Rappelons-le : les Bilatérales III visent à sécuriser l'accès au marché européen, à préserver la sécurité juridique et à développer la coopération dans des domaines comme l'électricité, la recherche, la santé ou la formation. Le Conseil des États a franchi une première étape. Au Conseil national désormais de consolider le paquet, de corriger ce qui doit l'être et de préserver une solution équilibrée. Car les Bilatérales III ne sont pas une fin en soi. Elles sont l'outil dont la Suisse a besoin pour rester ouverte, prospère et maîtresse de ses choix.

Cette chronique est parue dans le journal Le Nord Vaudois le 16.10.2026



Sara Fighera

Responsable de projets Finances et fiscalité

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch